

13 mai 2022

Participez à la vie citoyenne de la Ville

Élections législatives, les 12 et 19 juin

La Ville recherche des assesseurs pour tenir les 83 bureaux de vote pour les prochaines élections ...

Le rôle des assesseurs

Les assesseurs siègent à la table de vote, aux côtés du président et du secrétaire. Ils sont au nombre de deux. Après vérification de l'identité de l'électeur par le président, les assesseurs recherchent le nom de la personne sur les listes d'émargement, la font signer et apposent la date du vote sur la carte électorale. Lors de la fermeture du bureau de vote, ils assistent le président lors du comptage des enveloppes de scrutin et supervisent le dépouillement.

Organisation le jour des élections

Cette proposition s'adresse aux électeurs inscrits sur la liste électorale de la Ville d'Annecy. Les bureaux de vote sont ouverts de **8h à 18h**. Les assesseurs, comme l'ensemble des membres du bureau, doivent être présents dès 7h45 et attendre la fin du dépouillement. Il est souhaitable d'assurer une présence toute la journée mais il est également possible d'être présents de 7h45 à 13h30 ou de 13h30 à la fin des opérations électorales.

Mesures spécifiques liées à la Covid-19

La Ville d'Annecy veille à tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire des électeurs et électrices, comme des membres des bureaux de vote, lors du déroulement du scrutin.

Inscription et renseignements

- www.annecy.fr, un formulaire d'inscription en ligne vous permettra de gagner du temps
- 04 50 33 65 26
- elections@annecy.fr